

Des parlementaires s'approprient le protocole de Nagoya

Kommissiri a accueilli le 8 août 2012 un atelier d'appropriation du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages par les députés. Cet atelier a été présidé par le ministre de l'Environnement et du développement durable, le Pr Jean Coulibaly.

Suite à la recommandation du Sommet de la terre tenu en 2002, les Parties à la Convention sur la biodiversité ont négocié un protocole que la 14^{ème} Conférence des Parties à ladite convention a adopté en 2010 à Nagoya au Japon. Cet accord appelé «*Protocole de Nagoya*» est destiné à réglementer l'accès aux ressources génétiques des plantes, des micro-organismes et le partage juste et équitable des avantages tirés de leur utilisation commerciale par les tiers. Le gouvernement du Burkina a procédé à la signature de cet instrument international le 20 septembre 2011 et l'étape suivante reste sa ratification par l'Assemblée nationale. D'où la tenue de cet atelier d'appropriation au profit des parlementaires et des représentants des structures techniques de l'Etat dont l'objectif global est de partager, le plus largement possible, l'information sur le contenu et le mécanisme d'application du Protocole. Ce



Le ministre Jean Coulibaly, en bas, posant avec les participants

cadre de travail permettra donc aux parlementaires de s'approprier les enjeux, le contenu et le mécanisme d'application du Protocole. Dans son discours d'ouverture, le ministre de l'Environnement et du développement durable, Pr Jean Coulibaly, n'a pas manqué de relever l'importance du Protocole de Nagoya. Il a indiqué que celui-ci a pour objectif principal d'assurer la mise en œuvre du

la diversité biologique (CDB), en l'occurrence le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, afin d'inciter les pays et les communautés locales à conserver la biodiversité et à utiliser les ressources biologiques de manière durable. Les travaux de cet atelier d'appropriation se sont déroulés en plénière au cours de laquelle des communications ont

eu lieu sur l'élaboration d'une feuille de route pour la ratification du Protocole. A l'issue des différentes présentations, des échanges ont été menés sur les thèmes abordés. Ainsi, les participants ont été informés et sensibilisés sur le bien-fondé dudit protocole. Ils se sont aussi appropriés le contenu et le mécanisme d'application sur le terrain afin de mobiliser les populations en vue de la mise en œuvre avantageuse du Protocole

pour l'économie du Burkina et le bien-être des populations. Cet atelier d'appropriation du Protocole de Nagoya a été rendu possible grâce à l'appui de l'initiative de renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages, une initiative multidonateurs pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique □

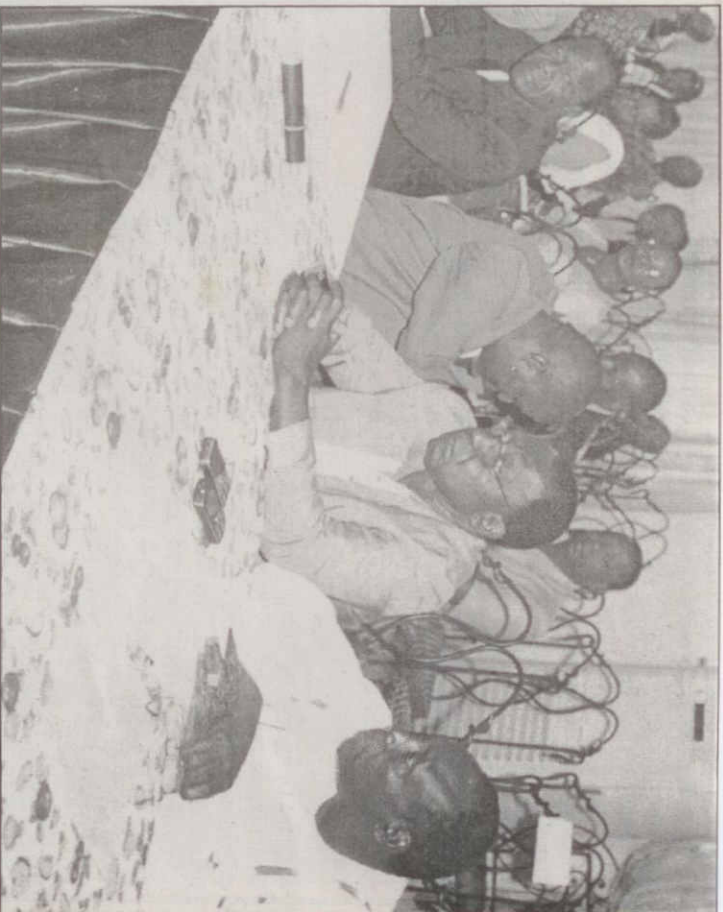
Lacina TEGUERA
(Correspondant)



Une vue des participants attentifs à la communication
sur les origines et justification du Protocole de Nagoya

Le Pays N°5178

DR



Quelques invités à la cérémonie d'ouverture de l'atelier

Lundi 20 août 2012